

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARRENES

SEANCE DU 14 JUIN 2023

Convocation faite le 10 JUIN 2023.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu précédent
- Mise en concurrence pour le renouvellement des assurances de la commune (statutaire, véhicules ...)
- Facturation Assainissement 2023
- Référent déontologique **AJOURNE**
- Décisions modificatives n°1 BP Commune et Assainissement
- Convention pour l'implantation de la fibre
- Rectification Affectation des résultats BP ASSAINISSEMENT
- Motion sur les Fausses consignes plastique
- Suppression de poste
- Adhésion de 2 communes au SDIC
- Demandes de subventions par plusieurs associations
- Convention de mise à disposition à titre onéreux pour la communauté de communes
- Contrat d'apprentissage **AJOURNE**
- Renouvellement du contrat aidé
- Modification Statutaire du syndicat des eaux de l'Ardour
- Inscription de chemins au PDIPR (Plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée de la Creuse)
- Vente terrain dans le bourg **AJOURNE**
- QUESTIONS DIVERSES

La séance est ouverte le 14 JUIN 2023 à 20h05

Étaient présents : M. Mickaël PLUVIAUD, Mme Joëlle DEVAUD, M. Dominique REPAS, Mme Valérie VILLIER, M. Laurent PERIGAUD, M. Didier BOMPEIX, Mme Cécile TURGIS, M. Daniel CARDEAUD et Mme MILLOT Catherine

Excusés : Mme Aurélie GOUT (procuration à Mr PLUVIAUD Michaël)

Absent : M. Frédéric FIEDLER

Secrétaire de séance : M. Laurent PERIGAUD

APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT A L'UNANIMITE

2023-036 MISE EN CONCURRENCE POUR LE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE LA COMMUNE (statutaire, véhicules...)

Sur le rapport de **M. le Maire** et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- DE DONNER POUVOIR à Mr le Maire pour mettre en place la mise en concurrence des contrats d'assurance de la commune.

2023-037 TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT et modalité de recouvrement

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (9 Pour et 1 abstention) :

- de **maintenir la Part Fixe** à : **76.00 €**
- de **porter la Part Variable** calculée sur les mètres cubes d'eau potable consommés à : **0.50 € le m3**.

La facturation sera établie courant le dernier trimestre de chaque année civile.

2023-038 DECISION MODIFICATIVE n°1 du Budget COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

Approuve l'écriture comptable suivante :

- Compte 231 : + 0.20 €
- Compte 001 : + 0.20 €

2023-039 DECISION MODIFICATIVE n°1 du Budget ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

Approuve l'écriture comptable suivante :

- Compte 611 : - 300 €
- Compte 61523 : - 5 000 €
- Compte 622 : - 899.92 €
- Compte 002 : - 6 199.92 €
- Compte 001 : + 5 218.72 €
- Compte 2158 : - 1 260.27 €
- Compte 001 : - 1 260.27 €
- Compte 1068 : + 5 218.72 €

2023-040 CONVENTION à titre gratuit DE DROIT D'USAGE POUR L'INSTALLATION D'EQUIPEMENT DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – ARMOIRE DORSAL impasse du puits.

Dans le cadre du déploiement de la FIBRE sur la commune, la société DORSAL souhaite installer sur la parcelle OE 1536 situé impasse du puits, une armoire de rue, une chambre L4T et créer un accès depuis la route jusqu'aux équipements.

Pour cela, la société DORSAL propose de signer une convention de droit d'usage pour l'installation des équipements de communications électroniques.

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

- D'AUTORISER Mr le Maire à signer la convention entre DORSAL et la commune.

2023-041 MOTION RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EMBALLAGES PLASTIQUES.

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

- DE NE PAS SOUTENIR cette motion de L'AMAC.

2023-042 ANNULATION CREATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 25/35ème crée le 2 Mai 2023 par délibération n° 2023-032

Mr le Maire explique qu'un poste d'adjoint administratif 25H est déjà existant et non pourvu au sein du tableau des effectifs de la commune.

Par conséquent, le maire propose d'annuler la délibération n° 2023-032 et donc de supprimer ce poste d'adjoint administratif 25H.

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

- D'ANNULER la création de poste.
- D'AUTORISER Mr Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

2023-043 ADHESION DES COMMUNES DE SAINT SILVAIN BELLEGARDE ET DE SAINT QUENTIN LA CHABANNE AU SDIC 23

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité

- D'ACCEPTER l'adhésion au SDIC 23 de la commune de SAINT SILVAIN BELLEGARDE ET de SAINT QUENTIN LA CHABANNE

2023-044 RENOUELEMENT DU POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de renouveler le contrat pour la durée maximum possible à compter du 1^{er} Août 2023 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 25 heures par semaine
- **PRECISE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **PRECISE** que la commune bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec le conseil départemental, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales.

2023-045 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **REFUSE** d'attribuer une subvention pour les associations mentionnées ci-dessous pour l'année 2023.
 - o OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE
 - o France ADOT 23
 - o LA LIGUE CONTRE LE CANCER CREUSE
- **ATTRIBUE** une subvention de 600 € pour le TOUR DU LIMOUSIN 2023

2023-046 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'ARDOUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (9 pour et 1 abstention) :

- Approuve la modification des statuts présentée,
- Adopte les statuts résultant de cette modification et annexés à la présente délibération

2023-047 INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL D'ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE (PDIPR) de la Creuse

DECIDE à l'unanimité

- de demander l'inscription des chemins concernés (conformément à la carte du tracé annexée à la présente délibération) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse,

Ces chemins cités ci-dessous, situés sur le territoire de la commune, sont publics ou appartiennent au domaine privé de la commune.

Itinéraire concerné :

1. Grande Traversée VTT de la Creuse (3^{ème} tronçon)

Les chemins concernés par cet itinéraire sont :

1. Chemin sans nom
2. Chemin de Monthnaud au Jourdaneix
3. Chemin de Prade au Monthnaud
4. Chemin de Laurière à Sazeirat
5. Chemin de Valonda au Monthnaud
6. Chemin sans nom
7. Chemin d'Aussagne à Laplaud

- de conserver à ces sentiers de randonnée un caractère public et ouvert, praticable toute l'année.

2023-048 BUDGET ASSAINISSEMENT -- AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Suite à une erreur de report, il y a lieu de délibérer une seconde sur l'affectation des résultat 2022 du Budget Assainissement.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,

Considérant les éléments suivants :

* Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022)	0,00
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)	-11 697,71

* Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2022	6 478,99
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022)	-11 697,71
<hr/>	
Déficit d'investissement cumulé	-5 218,72

* Restes à réaliser au 31 décembre

Sur dépenses d'investissement	
Sur recettes d'investissement	0,00
<hr/>	
Solde net des restes à réaliser:	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 0 :

Rappel du solde d'exécution cumulé	-5 218,72
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00
<hr/>	
Besoin de financement	-5 218,72

* Résultat de fonctionnement à affecter:

Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	6 199,92
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022)	0,00
<hr/>	
Total à affecter	6 199,92

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	5 218,72
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)</i>	
2) Affectation complémentaire en "réserves" (crédit compte 1068) ;	0,00
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	981,20
<i>(à reprendre en recette ligne 002 de l'exercice 2023)</i>	
<hr/>	
TOTAL AFFECTÉ :	6 199,92

Informations diverses

POINT A L'ORDRE DU JOUR Ajourné :

- Référent Déontologique
- Contrat d'apprentissage
- Vente du terrain dans le Bourg

SIGNALEMENT D'UN BRUIT ANORMALEMENT ELEVE LORS D'UNE MANIFESTATION A LA SDF LE SAMEDI 10/06 : Problème réglé par la discussion - Etablissement d'un règlement/charte d'utilisation à l'Etude – Réunion à programmer à la rentrée

ALERTE SECHERESSE : Parution d'un arrêté préfectoral limitant les usage de l'eau

SAUVEGARDE DES DONNEES INFORMATIQUES DE LA MARIE NON A JOUR : Etude entre solution intégrées ou hébergement externe (700€/trimestre pour Ricoh vs 50€/mois pour hébergeur)

JURY D'ASSISE : Sébastien Lemaître désigné lors d'une réunion qui s'est tenue à Mourioux

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS : Titulaires : Michaël Pluviaud (d'office) / Dominique Repas / Jean-Claude Tronche. Suppléants : Daniel Couturier / Mr Millot

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION ELECTORALE : Paulette Tronche / Catherine Millot / Daniel Cardeaud / M. Bureau Jean-Sébastien / Anne-Marie Ringuet / Jean-Christophe Olivere

CURAGE DE LA LAGUNE : Plus de restriction en raison de la fin de la pandémie «Covid », le curage et l'épandage n'ont plus à être obligatoirement réalisés par une entreprise spécialisée (devis à 16,6k€) mais peuvent opérés par un agriculteur – Appel à candidature

25^{EME} EDITION DES JOURNEES DU PATRIMOINE ET DES MOULINS : Du 23 au 25 juin 2023 avec pour la Commune l'inscription du Château de Sazeirat / Visite guidée assurée par Madame et Monsieur Du Peloux

ALIENATION CHEMIN DES GIRAUDES : Dans le cadre de la demande d'acquisition de Frédéric FIEDLER / Commissaire enquêteur : Maître Didier Vincent

CINEMA EN PLEIN AIR : Organisation le 15 ou le 22 juillet dans le terrain à l'arrière de la Mairie / Précision à venir (confirmation date, programme, ...)

EXPOSITIONS : Œuvres du FRAC – RV 21/06 - Exposition Avec les Communes de Saint Goussaud et de Châtelus-le-Marcheix ...)
Patrimoine de nos campagnes – Date à venir
Mr Jouan – Du 14 juillet au 1^{er} août
CAUE (nature) : 2^{ème} quinzaine de septembre

DESHERENCE JOFFRE AU VILLAGE DU MONTHUAUD : Arrêté de déshérence imminent – Disposition à l'issue de sa parution

VILLAGE DU JOURDANEIX : Engagement du GAEC Petit pour un nettoyage prochain / Stockage plus approprié réalisé

ELAGAGE DES ROUTES DONT LA REFECTION EST PROGRAMMEE : Tous les propriétaires ont répondu favorablement – La tâche va être sous-traité compte tenu de son ampleur – En attente devis

ECLAIRAGE DU VILLAGE DE L'ABBAYE : 4 lampadaires - A l'étude pour le réaliser en même temps que la réfection de celui du Bourg – Devis à venir
Etude en cours pour la réfection pour passage en éclairage LED de tous les éclairages de la commune – Recensement/devis/Etude pour subvention à réaliser

PROBLEME PONCTUEL DE STOCKAGE DE GRAVILLONS PAR LA COLAS : Réalisé sur l'emplacement de stationnement du camion de M. Chabroulet objet d'une convention – Solution à voir avec l'employer municipal qui a donné l'autorisation

DEPOT SAUVAGE DE DECHETS VERTS AU NIVEAU DES BACS DE COLLECTE : Régulé après identification du dépositaire

REUNION DU SDEC 23 (SECTEUR ENERGIE) : le 08 juin à Saint Dizier-Masbaraud - Présence de Catherine Millot – Principalement axé le photovoltaïque, les bornes électriques et les économies d'énergie (ex : horloges d'éclairage public). A noter la possibilité de subventions du Sdec pour les municipalités dans ce cadre/ Gratuité pour la formation à la programmation des horloges

TELEPHONIE MOBILE : Projet d'implantation d'un pylône sur emprise communale au village d'Aussagne – RV avec l'Opérateur Free- Délai fin 2024 – Réunion technique à venir

PLAN DE SAUVEGARDE : Réunion à programmer en septembre / Identification des personnes en difficulté à réaliser

QUESTIONS PUBLIQUES :

Demande d'information sur la disponibilité de défibrillateur / Parution du bulletin municipal

Réponse : information et parution dans les jours à venir

Séance levée à 22h20

Le secrétaire de séance

Mr le Maire